

LE PEUPLE SOUVERAIN

JOURNAL DE LYON.

Prix d'abonnement (Payable d'avance):
Lyon. Département. Etranger.
3 mois, 8 fr.; 10 fr.; 12 fr.
6 mois, 15 fr.; 19 fr.; 22 fr.
Un an, 30 fr.; 36 fr.; 40 fr.

Le Peuple Souverain donne les nouvelles 24 heures avant les journaux de Paris.

On s'abonne, à Lyon, au Bureau du Journal, et à Paris, chez LEJOLIVET et C^e, rue Notre-Dame-des-Victoires, 46.

Les Annonces se paient 25 c., et les Réclames 40 c. la ligne.

Sommaire.

La réaction l'emporte. — Elections de la chambre de commerce. — Célébration du 1^{er} vendémiaire an LVII. — Des conditions d'admission aux emplois publics. — Menées légitimistes. — La traite des Suisses. — Nouvelles d'Italie. — Correspondance particulière du Peuple Souverain. — Assemblée nationale, séance du 18 septembre. — Chronique locale. — Soies : bulletin de la foire d'Aubenas. — Départements. — Espagne. — Nouvelles diverses. — Feuilleton : Les deux noblesses.

Lyon, le 20 septembre 1848.

La réaction l'emporte.

Le dépouillement général du scrutin aura lieu aujourd'hui; ce n'est que dans la soirée que le résultat définitif sera officiellement proclamé; mais il est déjà à peu près certain que c'est M. Rivet qui a obtenu la majorité des voix dans notre département. Plaignons, tout en la respectant, la volonté souveraine de l'habitant des campagnes, qui l'a emporté cette fois, sur le travailleur des villes, et formons des vœux pour que, dans un avenir prochain, l'instruction, développant les intelligences, mette tous les citoyens à même de comprendre leurs véritables intérêts.

Tous les moyens ont été mis en œuvre par les ennemis de la République, pour faire triompher leur candidat, et, hâtons-nous de le dire, cette élection n'est nullement l'expression de l'opinion des partis qui l'ont faite; elle n'est que le résultat de la peur, de l'intrigue et d'une alliance contre nature entre les hommes de toutes les couleurs, qui se sont unis pour faire échouer la candidature de l'ami du peuple.

Ainsi, la phalange des réactionnaires se trouve encore augmentée d'un d'un nom nouveau. Le conseiller d'Etat de Louis-Philippe, l'ami de Thiers l'embastilleur va, ainsi qu'il nous l'a annoncé lui-même, prendre place à côté du conservateur Dufore. Que la volonté du peuple s'accomplisse! Ceux qui se sont laissés entraîner aux influences funestes de la calomnie, s'apercevront bientôt du piège grossier qu'on a tendu à leur bonne foi et à leur simplicité; fasse le ciel qu'il ne soit pas trop tard! Les monarchistes vont chanter victoire. On ne saura pas sans doute à Paris comment s'est faite cette élection; on ignorera que le représentant élu est un homme inconnu ou desavoué de ceux-là même qui ont voté pour lui, et qu'il n'est peut-être pas dix électeurs qui aient déposé leur bulletin sans regret et avec la conviction qu'ils faisaient un bon choix. On verra, dans le vote du département du Rhône, une tendance rétrograde que les roués du parti sauront exploiter habilement.

Mais patience! Lyon est encore debout, aujourd'hui comme avant le 17 septembre; le patriotisme de ses habitants ne s'est pas épuisé dans la lutte, et si ceux qui font des rêves insensés, qui méditent des projets irréalisables, osent tenter d'étouffer notre République dans son berceau, de porter une main libricide sur l'arche sainte de nos libertés, malheur à eux et vengeance!

On nous verra alors relever la tête comme aux jours du danger! Nous serons au besoin ce que nous étions en Février, dévoués, corps et âme, à la cause de l'indépendance, et prêts à supporter les privations, le misère et la mort pour la défense des droits sacrés que nous avons reconquis pour toujours et que nous ne nous laisserons pas reprendre tant qu'il nous restera un souffle de vie.

Que nos adversaires se tiennent donc pour avertis et que, dans leur propre intérêt, ils renoncent une fois pour toutes à des espérances d'une autre époque; qu'ils cessent de poursuivre un vain fantôme qu'ils ne pourront jamais atteindre ou qui leur échappera au moment où ils croiront le presser dans leurs bras. La République est la seule forme possible de gouvernement; toute tentative de restauration monarchique tournerait à la honte des imprudents qui oseraient en proposer le retour.

Le *Courrier de Lyon* prend une attitude menaçante. La *République rouge*, comme il nous appelle, ne possède pas ses sympathies. Tout homme qui ne veut pas, comme lui, le maintien des abus et des privilèges qui ont tant fait déconsidérer la monarchie; quiconque croit que le mot révolution a une signification, une portée et doit produire un changement nécessaire, inévitable dans l'état actuel de la société; tout citoyen ami du progrès, en un mot, est mis par lui à l'index de l'opinion publique. Ce n'est plus ce journal si doux, si résigné, si timide, si patelin le 26 février et jours suivants. Ces hommes qui se cachaient alors ont repris aujourd'hui toute leur morgue, toute leur insolence.

Où s'arrêteront-ils donc? c'est à ne plus y croire. Dans son dernier numéro, le *Courrier* fulmine, lance feu et flammes contre le gouvernement; il s'élève contre la détermination prise et arrêtée par le ministère, d'envoyer des représentants du peuple en mission extraordinaire dans les départements. Il proteste d'avance contre toute mesure de cette nature; il va même jusqu'à la menace. Le grand mal en effet! quelle dictature oppressive, n'est-ce pas?

On conspire au grand jour; on égare les populations; un représentant du peuple peut les éclairer et leur faire chérir cette République que vous leur montrez si hideuse; cela dérange vos combinaisons, sans doute, et voilà le mal, voilà la cause de vos récriminations. Décidément vous avez jeté le masque; on vous connaît maintenant!

Elections de la Chambre de Commerce.

Les discussions politiques de ces derniers jours nous ont empêchés de nous occuper des élections de la Chambre de Commerce, qui doivent avoir lieu dimanche prochain, 24 septembre. Les citoyens appelés à concourir à cette élection ne doivent pas rester indifférents. Dans les circonstances exceptionnelles où nous nous trouvons, quand l'industrie et le commerce sont en souffrance, il importe plus que jamais que ce tribunal soit bien composé. Nous engageons en conséquence les citoyens pa-

tentés à se réunir et à s'entendre entr'eux sur les choix qu'il convient de faire en cette occurrence et à porter leurs regards sur des citoyens probes, vertueux, désintéressés, mais surtout sur des hommes spéciaux et pratiques.

Célébration du 1^{er} Vendémiaire an LVII de la République Française.

Une demande avait été adressée au citoyen Préfet du Rhône, à l'effet d'être autorisés à célébrer, dans un banquet patriotique, l'anniversaire de l'établissement de la République et de la chute de la royauté. Ce haut fonctionnaire a compris qu'un refus de sa part pouvait être très-mal interprété et qu'il serait ridicule de s'opposer à l'exercice d'un droit reconquis sur les barricades de février. Il a donc fait la réponse ci-dessous:

Lyon, le 19 septembre 1848.

Citoyen,

Vous me demandez l'autorisation de vous réunir, dimanche prochain, dans un banquet pour célébrer l'anniversaire de la République, proclamé le 23 septembre (1792).

C'est demander l'exercice d'un droit, et je ne puis que vous accorder l'autorisation qui vous est nécessaire.

De mon côté je vous demande, ce que, du reste, vous m'avez spontanément promis, l'ordre dans l'assemblée, une juste modération dans les discours et surtout l'absence de toute manifestation extérieure, soit pour vous rendre au banquet, soit pour en sortir.

Le droit de réunion est reconnu, je l'autorise; les rassemblements sont prohibés, je ne saurais les admettre, quel qu'en soit le motif.

C'est ainsi que vous trouverez toujours l'observateur impartial de la loi.

Salut et fraternité.

Le Préfet du Rhône, signé: AMBERT.

En conséquence de ce qui précède, les différentes corporations démocratiques, réunies en comité, ont résolu de publier l'avis suivant:

BANQUET DÉMOCRATIQUE

En l'honneur de la fondation de la République française, proclamée le 22 septembre 1792.

Ce banquet, auquel sont conviés les citoyens des communes rurales, aura lieu à Lyon le dimanche 24 septembre 1848 (3 vendémiaire an LVII). Il sera délivré des cartes d'entrée à 1 fr. 25 c. Les citoyens qui voudraient prononcer des discours, sont invités à les faire aussi courts que possible, et à les déposer rue de Gadagne, 6, au 1^{er}, de 4 à 6 heures du soir, où ils seront examinés par la commission des toasts; ces discours seront reçus jusqu'à vendredi 22 courant. Le bureau et les diverses commissions sont ainsi composés:

Président: Le citoyen Grinand.

Vice-présidents: Les citoyens Morlon (Auguste); Juif, avocat; Vincent (Guillaume); Gudin.

Secrétaires: Les citoyens Jacques Blanc fils; Vallier; Priez (Dominique); Grivaunt.

Il y a en outre une commission des toasts.

Commission administrative: Les citoyens Rey, Rondeau, Borel, Chaboud fils, Ratel, Géry (Camille).

Feuilleton du Peuple Souverain.

LES DEUX NOBLESSSES.

I.

HISTOIRE RACONTÉE PAR UN MARQUIS.

Il y a dix-sept ans de cela.

C'était en mil huit cent trente, le 27 juillet.

Plusieurs gentilshommes (il y en avait encore à cette époque) étaient réunis chez M. Théophile de Lausac, officier de la garde royale et marquis de Miramont.

On discutait sur les droits du peuple: la conversation était fort animée. — Le peuple a des moments de colère bien dangereux, dit tout-à-coup le marquis.

— Oui, mais il s'apaise facilement, répondit un jeune lieutenant en tordant sa petite moustache à la Mazarin.

— Et d'ailleurs, il suffit de le corriger avec un gantelet de fer, dit un autre officier. Quant à présent, sa majesté n'a rien à craindre; je ne crois pas la populace disposée à tenter une nouvelle révolte. Les masses ne sont pas prêtes, comme disent les libéraux.

— Qu'en savez-vous, duc? demanda le marquis. Avez-vous donc sondé les blessures que les baïonnettes étrangères ont faites aux Français, pour connaître le degré de leur souffrance? Les esprits sont depuis longtemps irrités et mécontents.

— Oh! marquis, seriez-vous membre de quelque vente pour vous exprimer ainsi?

— Non, messieurs. Je suis noble comme vous tous, attaché par cœur et par devoir à l'auguste famille des Bourbons; mais j'ai toujours pensé que ces hommes à figure hâve, qui mendient même un lit dans un hôpital, sont souvent capables d'énergie et de dévouement. Je crois qu'il y a souvent de belles âmes cachées sous des enveloppes grossières, et si Dieu fit l'homme à son image, c'est donc la société qui a imprimé ce cachet de misère envieuse sur la figure des ouvriers et des artisans!

Un éclat de rire unanime accueillit ces phrases peut-être un peu ridicules, mais dites avec sincérité.

Le marquis ne se déconcerta pas.

— J'ai vu le peuple, je me suis trouvé, si je puis m'exprimer ainsi, face à face avec lui; sa misère m'a effrayé.

— S'il est misérable, c'est sa faute dit le duc.

— Sa faute! répéta le marquis avec un étonnement mêlé de regret; et pourquoi cela?

— Parce qu'il a voulu changer les choses établies. Les innovateurs ne

profitent jamais des bénéfices de leurs innovations: le peuple a travaillé pour la bourgeoisie en renversant les vieilles institutions.

— Cela est vrai, peut-être, dit le marquis, mais plaignons-le sans l'accuser.

— Je crois qu'il me suffira, messieurs, de vous raconter ce qui m'est arrivé il y a quelque temps pour vous convaincre que souvent c'est le malheur qui engendre le crime.

— Nous écoutons, dirent toutes les voix.

Le marquis commença son récit.

Par une nuit froide et silencieuse de 1829, je traversais le faubourg Saint-Germain pour me rendre chez moi.

Lorsque j'arrivai rue du Bac, je fus arrêté par un homme jeune encore qui me saisit fortement les deux mains, et me dit d'une voix sourde et tremblante:

— De l'argent! monsieur, de l'argent! j'ai faim.

Je fis quelques pas en arrière, et, après de vains efforts pour me débarrasser de ces états vivants:

— Que voulez-vous? dis-je.

— Je vous l'ai déjà demandé, répondit mon agresseur; je veux de l'argent. Oh! dépêchez-vous, ne me forcez pas à commettre un crime. Hâtez-vous, ma tête se perd. De l'argent! de l'argent!

D'abord, j'eus peur, car j'étais sans armes. Mais l'accent avec lequel cet individu prononça ces paroles: « Ne me forcez pas à commettre un crime! » me rendit pensif et me fit réfléchir.

— Décidément, marquis, vous êtes un philosophe, fit observer le duc; réfléchissez lorsqu'on se trouve aux prises avec un voleur. — C'est avoir l'esprit profond.

— Vous eussiez réfléchi comme moi, répondit le marquis; l'homme a parfois des accents et des mots qui frappent l'âme la plus dure...

— Merci, fit le duc en s'inclinant. Mais continuez, je vous prie.

— Eh bien! vous ne répondez pas? reprit avec force mon inconnu. Vous devez avoir de l'or, pourtant, car, à cette heure, vous sortez de quelques salons. Vous avez joué, mais il vous reste sans doute quelques miettes de ce festin!

— Lâchez-moi, dis-je avec autorité.

Il m'obéit.

Je trouvai dans mon gousset quelques louis sauvés du jeu. Je les lui donnai.

— Laissez-moi partir! lui dis-je avec le même ton de commandement.

— A moi! tout cela, s'écria-t-il. Oh! mais c'est trop, beaucoup trop. Je ne veux que du pain, moi; je ne suis pas un voleur, monsieur. Si je vous ai arrêté ainsi, c'est que, voyez-vous, depuis deux jours je n'ai pas mangé, depuis deux jours je sens la faim qui me dévore, et que pas une main bienfaisante n'est venue à mon secours. Oh! c'est que mes amis sont tous comme moi,

Vous ne pouvez pas comprendre ce qu'il y a de poignant à voir sa femme, sa fille, une enfant de dix ans, se tordre sous la main du fer du malheur. Oh! non, vous ne saurez le comprendre, car vous êtes jeune, et vous n'avez ni femme, ni enfant! Et puis vous êtes riche... Oh! les riches... les riches....

Il s'agitait avec rage...

— Parlez, lui dis-je, et fasse Dieu que ce soit la misère qui vous ait réduit à ce point, car alors la cause atténuerait l'effet...

— Oui, monsieur, je vois partir, dit-il avec soumission. Mais je veux que vous sachiez qui je suis. Je ne suis point un paresseux, depuis longtemps je n'ai pas d'ouvrage... Tenez, monsieur, reprenez cet or; j'étais fou: je saurai mourir en homme d'honneur!

Et cet étrange individu qui, peu de temps auparavant, me menaçait la colère dans la voix, pleura tout-à-coup comme un enfant.

Je ne comprenais rien à cette scène étrange.

Le vent, qui soufflait avec violence, vint se briser sur le visage de ce malheureux, et lui rendit sa raison.

— Prenez cet or, lui dis-je, je vous le donne.

— Non, non, murmura-t-il, ni mendiant, ni voleur!

— Eh bien! mon ami, je vous le prête.

Et je lui mis dans la main.

A ce moment, un bruit de pas se fit entendre au loin. C'était une patrouille.

— Merci, me dit-il les larmes aux yeux, merci. Oh! ne parlez jamais de cela, monsieur, je vous en prie; dites-moi votre nom, que je le bénisse.

J'hésitai...

— Vous avez peur, murmura-t-il.

— Non, mon ami. Je suis le marquis de Miramont.

— Merci, monsieur le marquis, quoi qu'il arrive, souvenez-vous de Frédéric Baudot.

Il disparut.

Je continuai ma route.

Il était jour quand je rentrai chez moi.

— En avez-vous entendu parler, demanda le duc en souriant.

— Trois mois après, je reçus un paquet contenant les quatre louis que j'avais prêtés à cet homme.

— Comment! firent les gentilshommes.

— Oui, cet envoi était accompagné d'une lettre dans laquelle on me disait que si le Peuple redevenait roi, le marquis d'Auvergnay serait protégé par Frédéric Baudot.

Et maintenant que pensez-vous de cela, messieurs?

— Je pense que c'est un héros digne de présider les carbonaros.

— Et moi, dit le marquis, je pense que c'est un homme du Peuple, sans pain, sans travail, et poussé au crime par la misère. Réunissez dix mille hommes comme celui-là et vous ne leur opposerez pas de barrières inur-

Le avis suivant indique le local, l'heure et les endroits où l'on pourra se procurer des billets.

Les citoyens qui désireront prendre part au banquet patriotique du dimanche 24 courant, pourront se procurer des cartes aux adresses indiquées ci-dessous. La distribution commencera demain.

Bureau du Peuple Souverain, place de la Préfecture, 15. — Grinand, clos Riondel. — Morin, cabaretier, cour du Soleil. — Ravier, rue Tholozan, 19. — Favrot, cafetier, place du clos Riondel. — Jaunier, rue Neyret, 19. — Drivon, côte des Carmélites, 27. — Durand, rue Cassefroide. — Chaboud fils, rue Vieille-Monnaie, 20. — Peyronnet, côte St-Sébastien. — Moulins, chocolatier, rue du Commerce. — Métrat, rue des Fantassins. — Bernis, rue des Petits-Pères. — Périgny, épicerie, Grand-Côte. — Charavay, libraire, galerie du Grand-Théâtre, où se trouve le dépôt central des cartes. — Poncet, écrivain, Halle aux Blés. — Rouget, rue Pizay, 23. — Niel, rue de Flesselle, 6. — Dolbeau, rue Ste-Blandine, 12. — Gauthier, rue de la Révolution, 24. — Rey-Sezanne, rue St-Côme, 8. — Carle, quai de la Révolution. — Thomas, rue de la Charité, 9. — Mesner, place de la République, 17. — Bleuard, rue Penthievre. — Morlon, quai Pierre-Seize. — Batel, rue Juiverie, 20. — Esprit, place St-Jean. — Sconinger, rue Lainerie. — Carboneau, rue des Farges, 39. — Vindry, à la Quarantaine. — Guillermin, petite rue de Coire. — Audéus, place de la Croix-Rouge. — Mayenard, St-Clair. — Cambre, rue Labéonière. — Godoy, rue Hoche. — Berger, cours Morand. — J.-Fr. Grinand, place de la Pyramide. — J.-J. Brouhond, rue Bayard, 5, à la Guilloitière.

On lit dans l'Emancipation, de Toulouse :

Pendant quinze ans la monarchie détestée des Capets imposa à la France révolutionnaire les larmes d'argent, les pompes officielles du duc de provocation du 21 janvier. A nous maintenant de venger la majesté des juges de la royauté en célébrant l'anniversaire de leur premier acte et de l'inauguration de la glorieuse Assemblée dont le génie révolutionnaire a fécondé le monde et commandé l'admiration même de ses ennemis. Les suppôts de la monarchie s'efforcent aujourd'hui de détruire le souvenir de cette époque immortelle. Ils poursuivent du nom de régicide celui qui ce nom seul soutient encore à la tête du pouvoir exécutif. Montrons-leur que c'est un titre à nos yeux d'avoir décrété que la royauté avait cessé de vivre et que son dernier rejeton était un danger, un obstacle, une anomalie, une injure à la souveraineté du peuple vainqueur après mille ans de servitude. La proclamation de la République était l'arrêt de mort de la royauté, gloire à ceux qui ont compris cette nécessité fatale et n'ont pas reculé devant son accomplissement. La célébration du 22 septembre n'a pas d'autre signification et deux mille souscripteurs ont déjà répondu à notre appel.

Nous l'adressons également à tous les patriotes des villes voisines; des cartes leur seront réservées sur leur demande.

Des conditions d'admission aux emplois publics.

L'article 9 du projet de Constitution dit :

« Les citoyens sont admissibles à tous les emplois publics, sans autre préférence que le mérite et les droits acquis par la loi. »

Cela était aussi écrit, en d'autres termes peut-être, dans les chartes constitutionnelles, octroyées ou non octroyées qui nous régissent encore.

C'était un mensonge des chartes royales, ce sera un mensonge de la Constitution républicaine.

Car il est des emplois publics qui n'ont jamais été, ne sont et ne seront accordés qu'à des gens riches, quels que soient d'ailleurs le mérite et les droits acquis par la loi des citoyens sans fortune.

Nous voulons parler des emplois de finance.

Tout emploi de finance est assujéti à un cautionnement; or, la plupart des hommes de mérite ayant des droits acquis par la loi ne pouvant pas toujours fournir un cautionnement, il résulte de

l'obligation de satisfaire aux exigences du Trésor, que les emplois les plus grassement rétribués sont uniquement le partage de ceux qui peuvent le mieux s'en passer, tandis que les citoyens qui en auraient le plus besoin en sont forcément exclus.

On dit que le cautionnement est un frein qui arrête les infidélités dont un comptable serait tenté de se rendre coupable, ou que du moins il répond du préjudice que ces infidélités pourraient causer au Trésor; c'est une erreur! jamais le cautionnement n'a empêché les dilapidations qu'il a pour but de prévenir. Un comptable infidèle est rarement assez inhabile pour ne pas s'arranger de manière à ce que les sommes qu'il soustrait de sa caisse soient beaucoup plus considérables que celles de son cautionnement. Qu'on se souvienne de Kessner et de tant d'autres.

Le cautionnement est donc une garantie illusoire pour le trésor; il est seulement un obstacle à ce que des citoyens capables, honnêtes mais pauvres, puissent jamais parvenir à des emplois qu'ils rempliraient avec intelligence et probité.

Le maintien du cautionnement viole le principe d'égalité proclamé par la République; il consacre et perpétue cette injuste et funeste maxime des monarchies : *Tout pour les uns, rien pour les autres.*

Nous le répétons : dans l'application, sous la République comme sous la royauté, des dispositions semblables à celles contenues en l'article 9 ne seront qu'un mensonge tant que le privilège de l'argent subsistera.

Pour que l'article 9 devint une vérité, il faudrait qu'il fût ainsi conçu :

« Les citoyens jouissant d'une fortune qui leur permet de fournir un cautionnement pouvant s'élever jusqu'à une somme de cinq cent cinquante mille francs, sont seuls admissibles aux emplois publics salariés, notamment aux emplois de finance. »

Il est alors évident que le principe d'égalité solennellement proclamé par notre Révolution serait violé, mais au moins chacun saurait à quoi s'en tenir, et le fils du prolétaire ne se bercerait pas d'illusions chimériques; il ne subirait pas le supplice de Tantale; car l'article de la constitution, tel qu'il est rédigé et adopté, donne au pauvre un espoir qui ne peut jamais se réaliser.

Plus tard, quand les lois seront l'expression réelle des besoins et des droits, la constitution s'exprimera ainsi : « Tous les citoyens sont admissibles à tous les emplois, sans autre garantie que la capacité et la moralité. Le cautionnement est aboli; tout prévaricateur est banni du territoire de la République. L'Etat répond du préjudice causé aux citoyens par ses employés. »

MENÉES LÉGITIMISTES.

On lit dans le Progrès de l'Aube :

« Ce matin, on a trouvé, affichés dans le Quartier-Bas, des placards manuscrits qui ont été arrachés de suite. »

D'après ce qu'on nous rapporte, voici à peu près les termes dans lesquels ils étaient conçus :

« Vive Henri V ! — Appel aux légitimistes. — N'agissons pas isolément comme nos frères du Midi. — Il n'y a que l'ensemble qui puisse amener la réussite. — Unissons-nous pour frapper à l'heure dite les républicains. — Nous sommes en force; la démonstration des gardes nationales des campagnes l'a prouvé. »

« A bas la république ! — On était plus heureux avec les droits féodaux et lorsqu'on payait la dime. — Au moins l'argent circulait. »

« Tels sont les vœux et les projets de ce parti, qui n'a jamais reculé devant la guerre civile quand il n'a pu invoquer l'appui des baïonnettes étrangères. »

Le même journal publie aussi le texte d'une des oraisons répandues dans les couvents de Troyes par le clergé, accompagné d'une lettre d'envoi dans laquelle on lit ceci :

« Nous vous envoyons une copie de la prière composée par notre honorable directeur pour obtenir le règne de HENRI V. Nous comptons, chère sœur, sur toute votre ferveur et sur tout votre zèle pour dire régulièrement cette prière. Communiquez-la à vos connaissances qui partagent vos sentiments de piété. »

Nous remercions, chère sœur, soyez en sûre, le Seigneur ne nous abandonnera pas; que toutes vos communions soient faites pour le

quand la faim le rendait fou, celui qui vous doit la vie...

— Nous sommes quittes, répondit le marquis.

— Oh! jamais, monsieur, dit Frédéric, jamais nous ne serons quittes! Car en me sauvant la vie, vous m'avez conservé l'honneur, le seul héritage à léguer à ma fille; vous m'avez empêché de faire mourir ma femme de honte; jamais nous ne serons quittes. Vous êtes un brave, monsieur, croyez-moi, partez, votre uniforme vous porterait malheur.

— Vous vous battez depuis hier? demanda le capitaine.

— Depuis hier.

— Mais si vous étiez tué, malheureux! et votre femme, et votre fille?

— Dieu est là pour veiller sur elles, dit Frédéric.

Des clameurs se firent entendre.

— Partez, monsieur le marquis, dit Frédéric. Le peuple en révolution n'écoute plus personne; l'odeur du sang de nos tyrans nous suivra.

— Je pars, dit le marquis, avec le regret de ne pas avoir assez combattu pour mon roi!

Les deux hommes se serrèrent la main — puis le marquis se glissant le long des murs, parvint à trouver un refuge — pendant que l'ouvrier retourna au combat.

III.

UN HÉROS DES TROIS GLORIEUSES.

Pendant trois jours, Frédéric Baudot prit part à cette révolte d'un peuple contre son roi. Portant à la bataille sa force et sa puissante volonté, — il en revint mutilé, mais couvert de gloire.

Alors il garda le lit, et malgré ses souffrances, il resta calme et résigné; car l'espoir le soutenait.

Il ne pouvait plus travailler, estropié qu'il était, mais il pensa que la nouvelle dynastie assurerait un avenir à sa famille.

N'était-il pas un héros des trois glorieuses journées? Il s'endormit confiant dans cette idée.

Deux mois se passèrent ainsi.

Quand l'ouvrier sortit de chez lui pour aller se présenter aux comités de juillet, — il fut repoussé. Alors il alla plus haut, mais là surtout on avait oublié!

Frédéric revint chez lui épuisé, brisé, l'âme dévorée de douleurs, le front soucieux; il comprit qu'il n'avait fait qu'une folie!

Bientôt sa position devint la même que sous sa majesté Charles X... ce vieillard exilé.

Alors la misère, la faim, les peines de cœur, puis surtout la déception firent germer en lui une maladie mortelle, qui le fit succomber le 9 août 1832, à l'hôpital de l'Hôtel-Dieu.

Lui, le héros des trois glorieuses!

Sa femme apprit sa mort avec résignation. Non qu'elle ne sentit pas la perte qu'elle faisait, mais parce que son âme s'était consacrée sur sa fille.

règne de notre exilé.

L'oraison contient les aimables souhaits qui suivent :

« Délivrez-nous de ces républicains qui désolent la terre, comme vous en avez délivré nos pères autrefois, et envoyez-nous l'homme que vous nous avez destiné : c'est le vœu, Seigneur, de tous vos serviteurs. »

« Envoyez votre ange exterminateur sur la terre pour nous débarrasser de ces monstres. »

Voilà des sentiments chrétiens et patriotiques!

— Nous lisons dans l'Indépendant du Midi :

« Le canton de Ganges a été le témoin d'une nouvelle manifestation légitimiste. »

La nomination de M. Ricard de Villarel au conseil d'arrondissement, a eu lieu au cri de : Vive Henri V! un arc de triomphe avait été dressé d'avance et orné d'une quantité de morceaux de papiers blancs peints en vert dans le milieu.

C'est la suite de l'ovation populaire que les habitants de Ganges avaient décernée à M. de Bénévent, lors de sa nomination au conseil général. »

— La Sentinelle de Toulon rapporte que, dans la commune du Puget, des démonstrations légitimistes ont accompagné l'installation du conseil municipal.

— On écrit de Lunel :

« Depuis longtemps déjà des groupes nombreux de citoyens parcourent la ville en criant : A bas la République! vive Henri V! avec accompagnement de chants. Et cependant l'administration municipale les laisse faire. »

— On nous écrit du Pont-St-Esprit, le 10 septembre, que le drapeau blanc a été audacieusement arboré comme défi jeté à la population de cette ville, qui venait d'être pour maire un républicain. Les voyageurs du bateau à vapeur qui descendait le Rhône ont arraché ce drapeau et l'ont brûlé. (Le Journal.)

LA TRAITE DES SUISSES.

Les soldats suisses continuent à jouer un rôle dégradant et odieux. Après les massacres de Naples, les cantons se sont émus un instant. La Suisse a paru comprendre la gravité de ce concours prêté depuis si long temps aux rois par une république qui se vante d'être la plus ancienne république de l'Europe moderne, le premier peuple indépendant du long autocratique.

La Suisse a été un moment frappée de la monstrueuse anomalie qu'elle offre depuis si long-temps à l'univers. Cette nation si chatouilleuse en matière d'indépendance nationale et de liberté individuelle a rougi de voir des bataillons formés dans ses propres cités où vient de restaurer les pouvoirs démocratiques venir troubler la gloire de son triomphe par le déshonneur éclatant d'avoir prêté au dehors un concours aveugle et brutal à l'écrasement d'un peuple qui se levait comme elle pour la conquête de ses libertés.

Cette association de leurs concitoyens avec une tourbe de mendiants dégradés, de lazaronis excités au vol par leur maître contre le peuple napolitain, a excité chez les vainqueurs du Sonderbund une indignation spontanée. Aussi avons-nous eu un instant l'espoir de voir enfin résilier cet ignoble marché qui met entre les mains du sauvage Ferdinand une force tyrannique d'autant plus terrible qu'il n'y a dans ce malheureux pays pour les soldats suisses ni liens de famille, ni liens d'amitié, ni sympathie de mœurs ou de langage qui puisse retenir leurs bras.

Comment la Suisse s'est-elle arrêtée dans ce sentiment honorable, et pourquoi apprenons-nous encore aujourd'hui que ces régiments suisses, qu'on nous disait honteux de leur première œuvre de meurtre, sont précisément les mêmes qui envahissent la courageuse Sicile, pour continuer et achever dans les combats, s'ils le peuvent, la tâche essayée par six mois de blocus et de bombardement.

Nous répondront-ils que les baux qui les louent corps et âmes à Ferdinand ne sont pas encore à terme? que celui-ci remplissant religieusement les conditions du marché en leur payant leur haute solde, ils sont tenus de lui livrer le sang qu'il est en droit d'exiger? Vraiment un tel raisonnement est-il bien de notre siècle? Dans tous les temps, le dernier excès de la vengance n'a-t-il pas été d'aller mendier l'or d'un roi pour

La veuve voulut cacher les chagrins qui la tuaient, mais ses soins furent

inutiles. Ses forces l'abandonnèrent.

Une personne charitable prit la pauvre femme en pitié et lui procura une place. La mère accepta; c'était du pain.

Trois années s'écoulèrent ainsi.

Andréa (c'était le nom de la fille des époux Baudot) était devenu grande; c'était une jolie fille, mais chétive et délicate : une petite duchesse.

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

(La suite au prochain numéro.)

